

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 227-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.579

Déposée le: 12.09.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 22

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Prendre des mesures concrètes contre le chômage de longue durée et la fin des prestations pour éviter un transfert à l'aide sociale

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de prendre au plus vite des mesures concrètes pour affronter la problématique des chômeurs et chômeuses de longue durée et des personnes en fin de droit, et éviter leur transfert à l'aide sociale ;
2. d'indiquer, au moyen d'un calendrier concret, quelles étapes il s'est fixées et dans quels délais il entend les atteindre ;
3. d'indiquer les moyens concrets qu'il entend mettre en place pour accroître l'implication des milieux économiques.

Développement :

Il faut rapidement mettre en place des mesures concrètes ciblées pour affronter et atténuer les problèmes que rencontrent sur le marché du travail les chômeuses et chômeurs de longue durée, en particulier les personnes âgées de plus de 50/55 ans.

Le nombre de personnes arrivées (récemment) en fin de droit n'ayant pas de travail après près de deux ans de recherches intensives et d'indemnités de chômage est éloquent. Près de 30 pour cent des chômeuses et chômeurs en fin de droit ont plus de 50 ans. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale d'un certain âge augmente constamment : à Berne, le taux de bénéficiaires de l'aide sociale dans la catégorie d'âge de 56 à 64 ans est celui qui a connu la plus forte augmentation.

Réinsérer les chômeuses et chômeurs en fin de droit dans le marché du travail primaire est souvent une entreprise difficile, même si beaucoup d'entre eux sont très bien formés, ont de l'expérience et sont hautement qualifiés. Peut-il être dans l'intérêt du canton et du Conseil-exécutif que des travailleurs et travailleuses potentiels, désireux de travailler, qualifiés, en bonne santé, deviennent tributaires de l'aide sociale ou pire, qu'ils y restent ? Le Conseil-exécutif ne voit-il pas lui aussi qu'il est urgent de faire quelque chose ? Il est évident que, d'un point de vue tant financier que sociopolitique, l'intégration de personnes sans emploi sur le marché du travail est la meilleure mesure d'optimisation de l'aide sociale.

Le Conseil-exécutif doit, au niveau cantonal, introduire des mesures concrètes et ciblées pour lutter contre le chômage de longue durée et éviter que des personnes, en particulier les plus de 55 ans, se retrouvent en fin de droit, ce qui permettra d'améliorer la situation.

Le Conseil-exécutif doit trouver des solutions pour mieux exploiter le potentiel des travailleurs seniors, plutôt que de transférer ces personnes à l'aide sociale. Dans le contexte de l'évolution démographique notamment, il est particulièrement intéressant de savoir quelles mesures concrètes pourraient à nouveau permettre d'obtenir une meilleure participation des travailleuses et travailleurs âgés.

Dans sa réponse à l'interpellation I 086-2017, le Conseil-exécutif explique à peine ce que, concrètement, il pense faire. Certes, la révision de la LASoc prévoit des « mesures d'accompagnement de l'intégration ». Une part des économies réalisées grâce à la réduction générale du forfait pour l'entretien des bénéficiaires de l'aide sociale doit être réinvestie (voir le rapport concernant la révision de la LASoc, chiffre 7, page 22). Parmi les mesures prévues figurent notamment des projets qui concernent les bénéficiaires de l'aide sociale de plus de 50 ans. Mais de quoi s'agit-il exactement ? Cela reste encore relativement ouvert.

D'après le communiqué de presse du 7 septembre 2017, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a songé à mettre sur pied un groupe de travail chargé de trouver des solutions pour mieux intégrer au marché du travail les bénéficiaires de l'aide sociale, les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire – mais elle oublie par exemple l'intégration au marché du travail des personnes en fin de droit qui ne sont pas au bénéfice de l'aide sociale.

Nous saluons le fait que le Conseil-exécutif ait admis notre requête et souhaite impliquer davantage les milieux économiques, mais cette volonté doit s'accompagner de directives claires quant aux objectifs à atteindre, au calendrier pour y parvenir et à la façon dont il entend concrètement renforcer la contribution de l'économie à cet effort. Autrement, tout cela reste un vœu pieu et le risque est qu'aucune dynamique ne se mette en place.

Destinataire

- Grand Conseil